

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-50 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 20 novembre 2023.

Le 20 novembre 2023 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard.

Pouvoirs : NARDY Marie-France donne pouvoir à LIBERATORE Jean-Pascal

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

DELATTRE Sabrina donne pouvoir à HILLAIRE Bernard

Absente : PUCHE Viviane

Afin de régler des dépenses de fonctionnement notamment sur le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », Monsieur le Maire propose de modifier les prévisions budgétaires de la façon ci-dessous :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
Section Fonctionnement		Section Fonctionnement	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
011/615221	1 500 €	012/6411	1 500 €
TOTAL	1 500 €	TOTAL	1 500 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote cette décision modificative n° 02 de l'année 2023 à l'unanimité.

Fait et délibéré les, jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
LIBERATORE Jean-Pascal



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé



Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID : 030-213002686-20231122-DELIB202350-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.